

## Le Collège de France accueille Gilles Veinstein

Le Monde, 1 décembre 1998

GILLES VEINSTEIN A ÉTÉ ÉLU, dimanche 29 novembre, à la chaire d'histoire turque et ottomane du Collège de France. Cette élection a été précédée d'une polémique, des militants de la cause arménienne lui reprochant un article paru en avril 1995 dans la revue L'Histoire, dans lequel M. Veinstein, sans nier la réalité des massacres d'Arméniens en 1915-1916, affirmait ne pas disposer « jusqu'à présent de preuve de l'implication gouvernementale ». Dans une lettre adressée en juillet à Gilbert Dagron, administrateur du Collège, M. Veinstein affirme que le terme de génocide s'applique en effet aux Arméniens, si on l'entend comme une « amputation massive subie par une population », mais continue de constater qu'il n'y pas de preuve d'une décision prise par le gouvernement de l'époque d'exterminer tous les Arméniens.

## La mise en cause de l'historien Gilles Veinstein divise le Collège de France

NICOLAS WEILL, LM, 27 janvier 1999

, la « concurrence » entre victimes juives et non juives des tragédies du siècle, ainsi que des enjeux géopolitiques aux conséquences lointaines et imprévisibles. Pour beaucoup d'Arméniens, il est fondamental de faire entrer le génocide arménien dans les catégories juridiques qui furent mises en place pour qualifier et juger le génocide juif. D'où la référence constante à la Shoah, voire aux relations qui unissent un génocide à l'autre, ce que montre le livre de Vahakn Dadrian, Histoire du génocide arménien (Stock, 1996), qui met en évidence la complicité de l'allié allemand d'Istanbul. A ce débat s'en ajoute un autre, lié aux péripéties du processus électoral lui-même. La bataille, au Collège de France, contre l'élection de Gilles Veinstein a été menée par des spécialistes de « sciences dures » - minoritaires au Collège de France - comme Jean-Pierre Changeux, spécialiste de neurologie moléculaire et président du Comité consultatif d'éthique. Les chercheurs en sciences humaines, à commencer par deux turcologues consultés, Louis Bazin et Robert Mantran, ainsi que l'orientaliste Maxime Rodinson se sont en revanche rangés au côté de Gilles Veinstein. Beaucoup de « littéraires » se récrient devant les prétentions des « biologistes » d'imposer leurs normes et leur conception de l'éthique à l'ensemble des savoirs. L'« affaire Veinstein » pose aussi une autre question qui tient à l'entrecroisement de la mémoire et de l'histoire. Comment définir « une marge de tolérance entre le devoir de mémoire et la liberté d'interprétation historique », se demande Gilbert Dagron ? Comment

## Rattrapé par l'histoire contemporaine

NICOLAS WEILL, LM, 27 janvier 1999

Rien ne prédisposait ce directeur d'études à l'Ecole des hautes études en sciences sociales (EHESS), ancien élève de l'Ecole normale supérieure, à se retrouver au centre d'une controverse à ce point médiatisée. Né en 1945, élève de l'orientaliste Claude Cahen, Gilles

Veinstein est un historien de facture assez classique ; l'un de ces spécialistes qui fuient comme la peste l'histoire contemporaine. Sa spécialité : l'Empire ottoman, du XVe au XVIIIe siècle. Auteur de nombreux articles scientifiques, Gilles Veinstein a surtout dirigé des ouvrages collectifs comme *Les Ottomans et la Mort* (New York, 1996), *Salonique 1850- 1918, la ville des Juifs et le réveil des Balkans* (Autrement, 1993). Le voilà désormais, comme Bernard Lewis, taxé de « négationnisme ». Une « étiquette hideuse », écrit-il dans sa lettre à Gilbert Dagron, administrateur du Collège de France « à un homme de mes origines, né au lendemain de la guerre dans une de ces familles qui ne regardent jamais leur passé sans effroi ». L'autre pétition est signée par une vingtaine d'historiens appartenant à d'autres établissements, dont Jean-Pierre Vernant, professeur honoraire au Collège de France<sup>17</sup>. MM. Cahen et Vidal-Naquet ont indiqué que les arguments de M. Veinstein ne les convainquaient pas.

## Sur le négationnisme imaginaire de Gilles Veinstein

Par PAR PIERRE VIDAL-NAQUET, 3 février 1999

GILLES VEINSTEIN est-il un négationniste du génocide des Arméniens ? C'est là une des questions que l'on peut se poser en lisant la page 9 du Monde du 27 janvier. Mais cette question en appelle d'autres auxquelles il faut répondre avec clarté. Le concept juridique de " génocide " est né en 1944, créé par le juriste américain Raphael Lemkin devant l'ampleur prise par le massacre des juifs, exterminés simplement parce qu'ils étaient nés juifs. Il a été depuis ratifié par la convention de 1948 et utilisé, parfois à bon escient, parfois de façon contestable et même parfois de façon franchement abusive. Le massacre des Tutsis du Rwanda en 1994 est un bon exemple d'utilisation correcte du mot. Quoi qu'en ait dit en son temps le Tribunal Russell, le concept de génocide ne s'appliquait pas à la guerre américaine au Vietnam. J'avais alors essayé en vain d'en convaincre l'un des juges. Gilles Veinstein appartient-il, comme il en est accusé, à cette clientèle ? Franchement, je trouve cette accusation inadmissible et je m'étonne que des collègues que j'estime l'aient reprise à leur compte. La seule pièce de cette accusation est un article de deux pages publié en 1995 par la revue L'Histoire. J'ai lu cet article en son temps et certaines formules m'en avaient pour le moins étonné, et je l'avais dit à mon collègue Gilles Veinstein. Celui-ci avait raison de rappeler le contexte, celui d'une guerre impitoyable dans laquelle certains Arméniens avaient choisi le camp ennemi, mais il admettait que près de la moitié des Arméniens d'Anatolie étaient morts lors de ces massacres. Est-ce là une attitude négationniste ? La loi Gayssot, que j'ai toujours condamnée, avait au moins le mérite de combattre des négationnistes authentiques. Qu'elle ait eu des effets pervers a été démontré par l'affaire Garaudy. Un livre aussi nul que celui de ce vieux stalinien n'aurait eu, sans la loi Gayssot, aucun écho. On assiste aujourd'hui à un autre effet pervers, mais il s'agit, cette fois, d'un négationnisme imaginaire. Claude Allègre, Lionel Jospin, Jacques Chirac refuseront-ils de nommer Gilles Veinstein ? Le fait serait, je crois, sans précédent depuis Napoléon III rayant Ernest Renan de la liste des professeurs au Collège de France pour avoir mis en doute la divinité de Jésus-Christ, ou depuis le régime de Vichy mettant à la porte du Collège Emile Benveniste et quelques autres, parce qu'ils étaient juifs. On espère qu'il n'en sera rien.